

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-109-2026

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord, l'Office national des forêts et l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture pour la réalisation d'une œuvre artistique dans la forêt de Boulogne

Monsieur Jean-Michel TURPIN, Vice-président en charge du tourisme et de la politique culturelle du territoire, présente le projet de partenariat envisagé entre la Communauté de communes du Grand Chambord et l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture.

En complément à la convention bipartite entre l'association Bourges 2028 et le Grand Chambord qui engage une collaboration globale, une deuxième convention vient préciser le partenariat autour de la création d'une œuvre semi-pérenne en forêt de Boulogne. Cette convention associe l'Office national des forêts qui est gestionnaire du site.

Le territoire du Grand Chambord est ainsi désigné comme site d'accueil d'une œuvre intégrée au parcours culturel « Le Soleil ligérien », destiné à mettre en valeur les paysages et patrimoines ligériens à travers des réalisations artistiques contemporaines.

Afin de permettre la poursuite des études de faisabilité et de définir les engagements de chacune des parties, une convention de partenariat est proposée entre l'association Bourges 2028, l'Office national des forêts et la Communauté de communes du Grand Chambord.

Cette convention précise notamment :

- Le rôle de Bourges 2028 dans la prise en charge financière, la conception, la production et l'installation de l'œuvre ;
- L'accompagnement technique et environnemental assuré par l'Office national des forêts ;
- Les engagements du Grand Chambord en matière d'accueil du projet, de valorisation culturelle et touristique du site et, à terme, d'entretien de l'œuvre après son transfert de propriété à l'issue de l'année 2028.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique culturelle communautaire et contribue à renforcer l'attractivité du territoire tout en valorisant son patrimoine naturel exceptionnel.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord, l'Office national des forêts et l'association Bourges 2028 relative au projet d'implantation d'une œuvre artistique dans la forêt de Boulogne telle que présentée en annexe 7 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 abstention (André JOLY – Chambord) :

- **APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord, l'Office national des forêts et l'association Bourges 2028 relative au projet d'implantation d'une œuvre artistique dans la forêt de Boulogne telle que présentée en annexe 7 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMEPUS